

Commencer une licence à 22 ans..?

Par **seerendis**, le 17/05/2014 à 16:11

Bonjour à tous,

Je me suis inscrite sur ce site car j'ai besoin de connaître la réalité des choses en ce qui concerne les études de droit, et je pense que vous êtes les plus aptes à me répondre.

Voilà, pour diverses raisons, j'ai dû arrêter l'école à 16 ans, en première L. (et detrompez vous, j'étais une excellente élève..)

Depuis j'ai travaillé sans interruption comme Assistante de direction bilingue (Ma famille est Italienne, je parle couramment italien, c'est comme ça que j'ai réussi à me vendre du haut de mes 17 ans..)

Aujourd'hui à presque 21 ans j'ai les moyens de faire des études, et mon rêve à toujours été d'être avocate..

Je passe donc le Daeu A pour l'année 2014/2015 (Equivalent du Bac L en 1 an à la sorbonne.) et suite à ça je pourrais m'inscrire en Licence, ce qui me ferait débiter en L1 à 22 ans.

Mais voilà, j'ai l'impression d'être trop vieille..J'ai des amis qui entameront leur Master à mon âge et je me dis que même avec d'excellents résultats mon âge me bloquera.

Qu'en pensez vous? Se présenter à des masters intéressants à l'âge de 25/26 ans est ce un frein?

Les cabinets réputés ont ils envie de travailler avec quelqu'un qui termine ses études à 28/29 ans? ne préfèrent ils pas des parcours sans fautes?

C'est ma plus grosse crainte. Me lancer dans 8 ans d'études et arriver à 30 ans avec des refus liés à mon âge.

Deuxième question.

J'ai vu que la Sorbonne propose d'entrer directement en cursus binational dès la L1..(étudier ses deux premières années dans un pays étranger) Parlant couramment Italien, ça m'intéresserait énormément de faire ça en Italie. Ce genre de cursus est il (concrètement) intéressant pour son dossier universitaire?

Des étudiants ont ils fait ce genre de cursus? qu'a t'il apporté? le concours est il difficile?

arrivant avec un daeu, ai-je une petite chance?

C'est beaucoup de questions mais vous me rendriez un énorme service.

Merci d'avance

Par **joaquin**, le **17/05/2014** à **17:03**

Bonjour,

Si ça peut vous encourager, j'ai passer ma licence et ma maitrise (master 1) à 36 ans. Au niveau des études, vous n'aurez aucun problème lié à votre âge : vous n'avez que 22 ans ! Pour la suite, si tout va bien, et que vous envisagez la profession d'avocat : vous passerez le CRFPA dans 4 ou 5 ans, puis 2 ans pour passer le CAPA, ce qui fait au pire des cas 7 ans. Vous n'aurez que 29 ans et toute votre carrière devant vous. Que dire de certains qui entament une nouvelle carrière passés 40 ans ?

Bon courage : il suffit de le vouloir.

Cordialement

JG

Par **seerendis**, le **17/05/2014** à **17:35**

c'est toujours rassurant de parler a quelqu'un qui à réussi.

Je sais qu'il n'est pas impossible de reprendre des études à tout age, mais j'ai eu tellement de commentaires négatifs (apparemment pour être avocat,si on a pas un parcours idéal - bac à 18/ licence à 21 / M2 à 23/24 ans) on a très peu de chances de gagner sa vie par la suite c'est pour ça que j'émettais quelques réserves malgré mon immense motivation ;)

Merci de m'avoir répondu, si d'autres étudiants sont disposés à me répondre en ce qui concerne le même style de parcours ou les diplômes binationaux, ce n'est pas de refus !

Par **HopeDestiny25**, le **18/05/2014** à **08:45**

Hello,

ne t'en fait pas rien n'est trop tard dans la vie ! Tente vas-y si tu veux vraiment faire ça ! je connais une fille qui est en première année de droit et qui à 22 ans. C'est encore jeune ! par contre, il faudra beaucoup travailler car le droit n'est pas la filière la plus facile.

Par **Poussepain**, le **18/05/2014** à **10:20**

Bonjour,

Je ne pense pas que l'âge soit gênant pour les master 2, ce qui compte c'est surtout la qualité du parcours universitaire (et du parcours tout court), les stages et la motivation. De plus vous n'avez pas passé 5 ans à glander mais à travailler, a priori pour des raisons extérieures à votre volonté, ce que vous pourrez toujours expliquer. Personnellement cela me paraît normal d'aspirer aujourd'hui à reprendre des études.

Il faut savoir que la moyenne d'âge en fac est élevée, ainsi que dans les écoles d'avocat. Vous ne serez pas tellement en décalage.

Il est vrai cependant que ce sont des études qui demandent beaucoup d'investissement, de multiplier les stages à côté (souvent non ou peu rémunérés), et qui sont longues (6 ans en théorie pour être avocat, en pratique 7/8). C'est donc un vrai choix au niveau du financement des études et du coût d'opportunité.

Pour ce qui est de l'impact pour l'obtention d'un emploi je ne peux rien vous dire, je n'ai pas assez de recul. Et puis qui peut dire ce que sera le marché de l'emploi dans 6-8 ans. ça dépend surtout de l'employeur.

Par **Sepho**, le **18/05/2014** à **11:09**

Après un Master en informatique, 2 enfants, 1 mari (je raconte pas ma vie mais juste pour dire que le temps manque parfois, car les enfants demandent du temps) j'étais une licence de droit à plus de 30 ans.

Je ne sais pas pour le marché de l'emploi mais je me suis lancé !

Par **Booker**, le **18/05/2014** à **11:23**

En ce qui me concerne, j'ai 22 ans et demi et je suis en deuxième année, après un parcours qui a fait que j'avais du retard en arrivant à la fac et plusieurs réorientations, dont une pour quitter le droit et une pour y revenir !

bref, les "on dit" et les "t'y arriveras pas", t'en entendas toujours, le truc c'est qu'il faut prendre des distances avec ce que tu entends, les grosses généralités sortent souvent de la bouche de ceux qui ne savent pas.

Après, dans le choix de ton parcours, je te conseillerais simplement de faire attention aux filières que tu choisis par rapport aux opportunités qui s'offrent à toi dans le bassin d'emploi dans lequel tu souhaites t'installer, etc. après il s'agit aussi de se donner les moyens, quand on veut, on peut y arriver ;).

perso je vise l'avocature, et je sais que je finirais vers 27 ans si tout va bien. Je sais aussi que j'ai une amie qui prépare le barreau à l'âge de 38 ans ! Dans le train en revenant vers Toulouse, j'ai croisé une fille qui allait devenir notaire à l'âge de 31 ans je crois, il y a un an ou deux, une vieille dame de 88 ans devenait avocate en sortant de la fac de Toulouse -là c'est

plus pour le symbole je pense mais bon, c'est te dire qu'à 22 ans...-. Donc soi pas complexé par ton âge. Je l'étais au départ et je me rend compte aujourd'hui que chacun a son parcours et que j'avais pas de raison d'être gêné :). L'important étant de faire ce que l'on aime.

bref, fonce, et bon courage

Par **seerendis**, le **18/05/2014** à **13:21**

Merci pour vos réponses,

Oui 22 ans c'est pas encore la fin, si j'arrive à 30 ans avec un métier que j'adore dans les mains pour les 40 années à venir (surtout que travailler jusqu'à 70 ans, c'est normal de nos jours..)

je pense que j'ai pas à me plaindre par rapport à ça.

Oui pour le choix de mon parcours je suis un peu paumée mais je suis encore loin des choix cruciaux, donc pour l'instant je me détends par rapport à ça.

Il n'y a qu'une chose qui m'aurait intéressé, c'est d'avoir des avis de connaisseurs de ce fameux diplôme de la sorbonne qui fait partir ds un pays étranger dès la L1. (l'italie qui m'intéresse pour ma part.)

A voir si ce genre de cursus est intéressant en dehors des cursus Franco-américain qui eux n'ont plus leur réputation à faire ;)

Par **sautdecoupe**, le **18/05/2014** à **19:45**

Bonsoir et désolé de compléter "presque inutilement" aux vu du nombres de réponses mais je ne pouvais m'empêcher de vous répondre que je reprend mes études à distance en septembre prochain en L1 j'ai 37 ans.

Alors allez y !!!!

Par **Fax**, le **18/05/2014** à **21:39**

Bonsoir,

Je réitère : j'ai 31 ans et j'entame la rentrée prochaine un M1, j'ai repris les études il y a 3 ans maintenant et franchement je ne regrette pas du tout. Si vous avez un projet (vous allez probablement l'affiner au fil de votre cursus universitaire)n'hésitez pas, foncez. Il faut juste prendre conscience que les études de droit sont longues, qu'il faudra tenir la distance et parvenir à tout concilier ce qui n'est parfois pas forcément évident lorsqu'on est en reprise d'études (loyer, vie conjugale, enfants, travail à temps partiel.....) mais je crois que le jeu en vaut la chandelle :)

Par **seerendis**, le **18/05/2014** à **23:22**

Ca fait plaisir de voir des gens en reprise d'études qui réussissent en tout cas, merci pour vos réponses, sincèrement.

Je pense effectivement que pour les M2 c'est surtout une question de notes tout au long du parcours universitaire pour ce que je vois sur les forums, et en plus je viens de voir que la moyenne d'âge d'entrée au barreau pour les avocats est de 31 ans. (comme quoi tout n'est pas perdu.)

Par **Booker**, le **19/05/2014** à **11:00**

rien n'est perdu au contraire ;).

Par **Fred Boyer**, le **14/07/2014** à **16:13**

Bonjour à tous , j'ai également repris mes études en commençant par la L1 à 30 ans ,vie de famille et vie professionnelle en plus ,tout n'est pas simple mais ce qui est dit plus haut est vrai ,à force de volonté on y arrive.Je souhaiterais échanger avec une personne qui a repris ses études de droit dans la trentaine et est arrivé en M2 ,bonne continuation à tous

Par **Fax**, le **14/07/2014** à **17:59**

Bonjour,

Je ne suis pas exactement dans vos critères (j'ai repris les études à 28 ans, j'en ai 31 à l'heure actuelle et je suis en M1) mais si vous avez des questions j'y répondrai avec grand plaisir :)

Par **caroline26**, le **15/07/2014** à **21:30**

je pense que commencer cette licence est une excellente chose car tu as non seulement une grande expérience professionnelle et beaucoup de maturité , ton parcours n'est pas handicapant mais enrichissant bien au contraire toute cette expérience va beaucoup t'apporter et je ne vois pas pourquoi tu devrais t'interdire de réussir et de faire les études du métier dont tu rêves sous prétexte que d'autres commencent plus jeune

Par **Booker**, le **15/07/2014** à **21:50**

22 ans, ça va ! franchement si t'es motivé hésite pas

Par **Ellarose**, le **16/07/2014** à **10:47**

Si c'est ce que vous souhaitez vraiment, il ne faut pas hésiter une seconde! L'important ce n'est pas ce que pensent les autres, mais ce que vous désirez au plus profond de vous!

A 22 ans on est encore jeune, quand je me suis inscrite en L1 j'avais 20 ans, ce n'est pas un handicap au contraire! Avec de la motivation et de la rigueur dans le travail personnel, tout ira bien ;-)

Par **ainezumi**, le **16/07/2014** à **16:21**

Je ne vais pas répéter ce que tout le monde a pu écrire ici... en fait, si ! L'âge est loin d'être un frein. J'ai 25 ans et je finis mon M2, avec des amis de promo qui en ont 22 en ayant suivi un parcours "normal" et une amie de promo qui en a 30 et a des enfants.

Ce "retard" n'en est pas un, surtout si tu as travaillé. Ce qui est mal vu, ce sont les années de vide sans explication plausible ou les années de redoublement à répétition.

Quant aux cursus bilingues et internationaux, fonce! C'est de plus en plus courant et fortement apprécié des recruteurs, qui cherchent bien entendu des juristes et avocats bilingues anglais, une troisième langue étant très appréciée. Si tu es trilingue, ce sera du petit lait pour ta recherche d'emploi.

Par ailleurs, une partie d'un cursus à l'étranger montre que tu es mobile, ouverte d'esprit, autonome, que tu parles d'autres langues, que tu connais du Droit étranger... bref, tout ça n'est que positif !

Alors je ne peux que confirmer ce qu'ont dit les autres : c'est ton rêve, alors rien ne doit t'arrêter, surtout pas l'âge !

Je finirai par ajouter que les profils "atypiques" sont recherchés par les directeurs de Master, du moins pour les Masters orientés vers l'international :)

Par **Fred Boyer**, le **08/08/2014** à **21:51**

Bonsoir à tous ,

J'ai eu la chance de m'entretenir avec un directeur de Master 2 de Paris II ,je l'ai interrogé concernant les chances d'accéder à un Master II pour des adultes en reprise d'études.Il a eu le mérite d'être claire ,pour lui c'est un handicap de postuler lorsque l'on a plus de 4 années de retard sur la promo.Il m'a conseillé de plutôt m'orienter vers des M2 de la formation continue .Si une personne à des infos sur ces M2 il est la bienvenu ^^,il serait intéressant d'avoir le retour d'une personne qui aurait débuté sa carrière tardivement .

Par Fax, le **08/08/2014** à **23:09**

Bonsoir,

Je ne comprends pas bien l'idée selon laquelle cela serait un handicap d'avoir des années de différence avec l'ensemble de la promo !!!! Si votre cursus est le même que les autres, c'est-à-dire que vous avez validé licence et master dans les années qui précèdent directement votre entrée en master 2 (et non au contraire un "trou béant" entre le M1 et le M2) il n'y aucune raison que l'âge d'un étudiant soit le critère de sélection (m'enfin, tout cela est à la discrétion des directeurs de M2).

D'autre part, la réflexion du directeur de master 2 que vous avez interrogé n'est pas tout à fait correcte : en effet, je m'explique (et c'est d'ailleurs mon cas), toutes les reprises d'études ne sont pas financées. En effet, la formation continue est un moyen pour des salariés de se reconverter, ou d'évoluer dans l'entreprise et permet donc de reprendre des études, mais cette reprise d'études est financée par l'employeur. Etudiant en formation continue est un statut spécifique. Et ce n'est bien évidemment pas le cas de toutes les reprises d'études. Pour ma part j'étudie sur mon temps libre, je ne suis pas financée par un employeur quelconque, aussi je n'ai pas le statut d'étudiant en formation continue (mais celui d'étudiant en formation initiale tout comme mes petits camarades qui ont commencé à 18 ans) et je ne peux absolument pas accéder à des masters 2 de formation continue. Cela voudrait donc dire, selon ce directeur de master, qu'après mon M1 je ne pourrai plus continuer mon parcours.....

Rassurez vous, pour avoir papoter avec plusieurs professeurs à la fin de mes examens oraux, professeurs qui sont dans mon université directeurs de master, l'âge n'est absolument pas un frein à l'accès en M2. Les critères sont encore et toujours les notes, la cohérence du parcours universitaire, les stages et expériences professionnels (au contraire l'âge peut aussi être considéré par certains comme une preuve de maturité) et varient en fonction des directeurs de master. Je ne remet pas du tout en doute les dires du directeur de master que vous avez interrogé, pas du tout, je veux simplement spécifier que ce n'est pas le cas de tous (et encore heureux d'ailleurs !!!) et que la reprise d'études ne se fait pas forcément en formation continue :)

Par **Un étudiant**, le **09/08/2014** à **20:41**

J'ai exactement le même parcours que toi. Arrêt des études secondaires, pour diverses raisons, en fin de Première ES. Passage du DAEU A, à 21 ans.

Entrée à l'université, en licence de Droit, à 22 ans.

5 ans plus tard, je prépare le concours du CRFPA (avocat) que je passerai au mois de septembre.

J'ai donc un Bac + 4 en droit, que j'ai obtenu, en présentiel. Parallèlement, j'ai entamé, dès ma deuxième année de droit, un cursus en économie-gestion, dans une fac pratiquant l'enseignement à distance.

J'ai également obtenu une licence puis un Master dans ce domaine de l'économie-gestion.

Dès lors, tu vois bien, qu'il n'est pas trop tard, tu es très jeune.

Mon objectif n'est pas de te mentionner mon parcours, mais de te démontrer que tu n'auras aucun problème à faire ce que tu as envie de faire.

Je me suis posé, au départ, les mêmes questions. Mon âge me complexait. Il faut savoir que personne ne te demandera ton âge, car il y a peu de différence physique entre un étudiant de 18 et 22 ans. Personnellement, je n'ai jamais eu, hors cas d'amitié continue avec un ou deux étudiants, à mentionner mon âge.

Sache aussi qu'il y a beaucoup d'étudiant qui n'auront que 2 ans de plus que toi (c'est le cas, par exemple, des étudiants ayant tenté, sans réussite, deux fois médecine). Il y aura même quelques trentenaire (qui se compteront c'est vrai sur les doigts d'une main).

L'université, et a fortiori le droit c'est simplement du travail. Tu réussiras dans tes études sans aucun problème.

Quant au concours d'avocat, la moyenne nationale d'obtention du concours, est je crois de 27 ans.

Notamment du fait, que pas mal de personnes vont travailler un peu en tant que juriste salarié avant de tenter le concours. A cela s'ajoute un nombre important d'étudiant, qui ont redoublé, ou fait deux maîtrises, ou encore pris une année sabbatique, une année à l'étranger après leur master.

Vraiment, 22 ans, avec le recul, c'est jeune.

Par **Un étudiant**, le **09/08/2014** à **21:06**

En ce qui concerne le message sur le master 2. Je souhaiterais apporter une contre illustration rassurante.

Je connais un étudiant, qui après avoir également passé un DAEU, s'est lancé dans une licence de droit, pour sa part, à 23 ans.

Je l'ai su, par un concours de circonstances, puisque lors de nos inscriptions respectives, nous étions à côté, dans le rang, ce qui nous avez amené à échanger.

Je fais la précision car il ne faut pas croire, que les DAEU se regroupent entre eux. Ce n'est pas le cas, et il ne doit pas y en avoir beaucoup. Au demeurant, personne n'est au courant, que tu as fait un DAEU (ce qui ne serait en soi pas dérangeant du tout évidemment). Sauf le cas d'un ou deux amitiés continues que j'évoquez dans le message précédent, je n'ai jamais eu l'occasion de le mentionner.

Toujours est-il que, bien que nous soyons dans une fac considérée comme sélective, cet étudiant, un ami, a obtenu un Master 2 en droit international privé. En sachant qu'il a redoublé une fois, lors de son cursus. Ce qui démontre que l'âge n'est pas un problème.

Par ailleurs, il prépare en ce moment, également, le concours du CRFPA, pour le mois de septembre

;-)

Par **Magali**, le **10/08/2014** à **12:00**

Bonjour à tous ,

J'apporte mon vécu et mon sentiment sur le sujet de la reprise d'étude juridique tardivement . Pour ma part j'ai repris mes études vers 34 ans .Je suis maintenant au Master 1 ,donc oui comme toutes les personnes dans un cas similaire ,je stress énormément ,1- pour que mon âge ne soit pas discriminant pour l'accession à un M2 2-pour mon arrivée sur le marché du travail toujours lié à mon âge .

J'ai glané des infos à droite et à gauche ,et les deux messages au dessus viennent un peu corroborer mon sentiment .

Les M2 qui ont la côte nous sont apparemment inaccessible,moi qui ait été au chômage pendant un bout de temps ,je suis sur le point de faire une croix sur ce projet

.Personnellement je suis en M1 droit des affaires ,je ne vois pas comment améliorer ma situation pour intégrer un M2 .Devenir avocat sans M2 ,je n'y vois pas d'interêt ,merci aux internautes pour me redonner un peu d'espoir

Par Fax, le 10/08/2014 à 14:18

Bonjour,

Je réitère : j'ai pu discuter avec des directeurs de master (notamment celui que je convoite)et il m'a donné pour exemple le cas d'un étudiant admis pour intégrer son M2 qui est en reconversion et qui à presque 60 ans. Franchement, je ne crois pas que l'âge soit LE critère de sélection pour l'accès à la 5ème année.

Bien évidemment, je me répète mais l'accès reste à la discrétion de chaque directeur....

Je me permets d'ailleurs de rappeler que la 5ème année universitaire reste une année sélective pour tous (quelque soit l'âge), et la sélection peut être rude eu égard au rapport entre le nombre de dossiers présentés et celui de places prévues dans chaque promo de M2. J'ai par exemple deux amies qui ont été refusées de M2 qu'elles désiraient alors qu'elles avaient l'âge "normal", des notes tournant autour de 13 et un parcours somme toute, tout à fait classique. Elles ont été néanmoins admises dans d'autres M2 (même s'ils n'étaient pas leur premier choix).

Donc, oui sélection il y a, c'est une certitude dont il faut avoir conscience, en revanche je ne crois pas que l'âge soit le critère rédhibitoire à l'accès, ou tout du moins cela ne semble pas être généralisé.

Par seerendis, le 28/09/2014 à 14:35

Merci à tous pour vos réponses, je remonte le sujet pour avoir un peu d'aide.

Je suis donc inscrite en DAEU pour cette année, j'ai choisi droit en option (en gros c'est une intro au droit) et en seconde option je dois choisir entre Philosophie, histoire ou Economie.

Que me conseillez vous?

Deuxièmement, j'avais l'intention de mettre Assas en premier choix d'université pour l'année prochaine si mes résultats sont bons (normalement ils le seront) une conseillère de l'université m'a carrément dit que je devais viser une université en dehors de paris pour la L1

ou la L2, pourquoi avoir autant peur de s'inscrire sur paris?

Je peux comprendre que ce soit réputé plus difficile à Assas, mais selon elle c'est de la folie, il y a trop peu d'étudiants pris en fin de L1.

Qu'en pensez vous?

Par **Herodote**, le **28/09/2014** à **14:58**

Bonjour !

Au niveau de la Licence, le niveau des universités ne se sent pas tellement.

La différence est cependant importante concernant les conditions d'études. Les facs parisiennes sont souvent bondées, avec plus de 1000 étudiants, si pas parfois le double, en première année (si on ajoute les L1 Droit pur, droit langue, etc.).

Il faut donc potentiellement s'attendre à avoir plusieurs séries, des cours en visio-conférence... Ça dépendra des universités.

Des conditions pas terribles donc, sans compter les autres contraintes telles que le transport, le coût de la vie à Paris...

En dehors de Paris, les conditions sont parfois plus agréables. Ainsi, j'ai fait ma Licence dans une fac où nous étions moins de 500 en première année, puis 130 en Licence... Pour en changer en M1 où je me suis retrouvé avec beaucoup plus de monde (venir d'une petite fac ne m'a pas empêché d'accéder au M2 que je voulais).

Ainsi, il ne faut pas croire que la Licence est plus difficile à Assas qu'ailleurs. La seule différence tient à ce que les mentions sont à 13, 15 et 17 respectivement au lieu de 12, 14 et 16.

Mais cela ne rend pas Assas plus difficile, car il est "aussi facile" d'avoir un 13 à Assas, qu'un 12 ailleurs... Le référentiel des notes étant toujours la mention.

Bref, Assas est indéniablement une fac de grande qualité, mais je pense que celle-ci se ressent particulièrement en M1 & M2, et pas tant en Licence (au contraire, pour ce que l'on m'en a dit, enfin, je n'en sais rien personnellement).

Les professeurs y ayant une réputation nationale, l'insertion professionnelle de ses étudiants est particulièrement élevée, ainsi que le niveau scientifique des diplômés, mais cela ne tient pas tant à la qualité de l'enseignement, qu'à une sélection assez rude, prenant les meilleurs, peut-être d'où ils viennent.

Cela étant, Assas a une politique particulière concernant les transferts de dossiers (ils annoncent un 14/20 de moyenne nécessaire sur l'ensemble du cursus), donc si tu veux à tous prix faire ton M1 à Assas, il vaut mieux y aller en L1.

Autrement, tu peux candidater en M2, sachant qu'Assas a une politique plutôt ouverte sur les

étudiants extérieurs à la fac (jusqu'à 50% d'une promo parfois, ce qui n'est pas si fréquent ailleurs, et c'est une université plus facile à intégrer en M2 qu'en M1 par exemple).

Après, Assas n'est pas la seule fac parisienne. Sceaux et Nanterre sont en banlieue parisienne (loyers moins chers, conditions de vie peut-être plus simples), et sont d'excellentes facs, ne serais-ce que pour la Licence et le M1 (il est toujours possible de candidater à Assas ou la Sorbonne en M2).

Par **seerendis**, le **11/06/2015 à 18:35**

Salut à tous,

Voilà plus d'un an que j'ai posté ce message et ça y est, j'ai passé le DAEU, j'ai fait mes vœux sur APB, etc. prête à entrer en licence de droit !

Tout d'abord je tiens à témoigner rapidement pour tous ceux qui seraient dans la même situation que moi, qui n'ont pas le eu le bac et qui sont passionnés, motivés à reprendre des études, quel que soit leur âge : Je vous conseille le DAEU de la sorbonne, les professeurs sont très bons, passionnés, et le contrôle continu est très bien fait. Les effectifs en début d'année peuvent faire peur mais au final à partir de janvier on était une trentaine par cours pour finir à une quinzaine de personnes voir moins en fin d'année dans certains cours..tout ça pour vous dire que le taux de réussite est lié à tout ça, comme ça doit l'être dans les universités.

J'ai une petite question et je cherche un témoignage à mon tour. Etant parisienne j'avais mis Assas, puis Sorbonne en premiers choix APB, même si les locaux de la sorbonne et les nombreuses grèves auxquelles j'ai assisté cette année m'avaient gravement refroidie (réputation oblige..) Au final j'ai reçu une réponse positive de descartes (Paris V) et je suis en attente sur les deux autres. J'ai mis " Oui mais." car je n'ai entendu que du négatif sur cette faculté pour le droit. J'entends par là qu'elle est excentrée, que les locaux sont déplorables, que les parties L1 sont " squattées " par des " racailles " (bon désolée du terme mais bon c'est ce qui est dit) mais que les professeurs sont " plutôt bons." a vrai dire le seul point positif de cette fac c'est le petit effectif et sûrement le fait qu'elle soit moins touchée par les mouvements sociaux, parce que j'ai horreur de ça.

Bref je voudrais des avis éclairés. Je sais qu'Assas est une usine et que pour une licence peu importe où l'on est, mais sa réputation est liée à ses professeurs. La sorbonne n'est plus à présenter même si les locaux du 13e font pitié.

En bref, j'aimerais que quelqu'un qui a fait sa licence à descartes puisse m'en parler, et me parler de l'incidence que ça a pu porter à son CV pour postuler en Masters.

Et puis si vous pouvez m'en dire du bien, ce serait bien aussi.

Merci !